

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7627 SÉANCE DU 3 juillet 2025

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire
Raymond Gros-Louis	Sage
Steve Perkins	Sage

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA CONDUITE DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA RUE DU
CHEVREUIL

Attendu que le 18 juin 2018, par l'adoption de la résolution #6921, le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a confirmé sa volonté d'améliorer la fiabilité et l'efficacité de son système de gestion des eaux pluviales (« Projet »);

Attendu que des travaux de réhabilitation de la conduite de l'émissaire pluvial situé entre la rue du Chevreuil et la rivière Saint-Charles doivent être effectués afin de lui ajouter des années de vie utile supplémentaire;

Attendu qu'en 2018, le Conseil a déposé une demande de financement auprès de Services aux Autochtones Canada (« SAC ») dans le cadre du programme *Fonds d'infrastructure des Premières Nations*;

Attendu que le 16 juin 2023, le Conseil et SAC ont signé une entente par laquelle SAC finance l'entièreté du Projet pour une somme totale de 11 199 753 \$ non remboursable;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 3 juillet 2025 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7627 SÉANCE DU 3 juillet 2025

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA CONDUITE DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA RUE DU
CHEVREUIL

Attendu que la phase finale du Projet représente un investissement estimé à 1 500 000 \$, incluant des frais de contingence de 10% et des frais de gestion administrative de 2%;

Attendu que le 28 avril 2025, SAC a confirmé le versement de sa contribution financière pour l'année 2025 (« Contribution financière »);

Attendu que la Contribution financière sera versée sur présentation par le Conseil des pièces justificatives et sur approbation de celles-ci par le chargé de projet de SAC;

Attendu qu'en vertu de la Politique d'approvisionnements en biens et en services du Conseil de la Nation [Wendat], tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de la compétence exclusive du Conseil;

Attendu que les plans et devis du Projet, réalisés par la firme AtkinsRéalis, sont prêts pour soumission;

Attendu qu'afin de bénéficier de la Contribution financière, le Conseil s'engage à satisfaire aux conditions établies par SAC.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial Denis Bastien, et résolu :

- De mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures de procéder à un appel d'offres afin d'identifier l'entrepreneur qui effectuera les travaux de réhabilitation de la conduite de l'émissaire pluvial de la rue du Chevreuil;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 3 juillet 2025 Résolution adoptée à l'unanimité

Tina Durand
SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7627 SÉANCE DU 3 juillet 2025

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA CONDUITE DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA RUE DU
CHEVREUIL

- **D'octroyer** le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme qui devra notamment:
 - Réaliser les travaux tels que décrits sur les plans et devis préparés par la firme AtkinsRéalisis;
 - Respecter les exigences environnementales.
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme et à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **De mandater** le directeur Services techniques et Infrastructures à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

[Fin de la résolution]

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 3 juillet 2025 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND